

Reprise des exploitations agricoles

Transmettre ou ne pas transmettre, telle est la question

Le départ à la retraite de nombreux agriculteurs aurait pu être l'occasion de renouveler les effectifs agricoles. Dans les faits, beaucoup de partants ne sont et ne seront pas remplacés, car beaucoup d'exploitations libérées servent à agrandir d'autres exploitations.

Avec l'arrivée à la retraite de nombreux exploitants agricoles, l'agriculture se trouve confrontée au renouvellement de ses effectifs. Jusqu'ici, celui-ci a été très partiel. Entre 2000 et 2005, en Basse-Normandie, le nombre de chefs d'exploitations agricoles a diminué d'un quart pour atteindre 31 000 en 2005. Lié au papy-boom, le pic des départs en retraite sera atteint entre 2007 et 2010. Un nombre conséquent d'exploitations vont se libérer offrant ainsi une opportunité pour relancer la dynamique d'installation.

aux normes réglementaires environnementales.

Pourtant l'attractivité du métier d'agriculteur reste très marquée. Les jeunes sollicitant l'ADASEA pour préparer un projet d'installation sont de plus en plus nombreux et présentent des projets très variés. Le nombre d'installations a même progressé en 2007 pour atteindre 441 projets. Cette attractivité tient à des raisons économiques et des raisons sociétales. Le regain de l'intérêt de l'agriculture est lié aux nouvelles perspectives (développement des produits agricoles non alimentaires, croissance de la vente directe près des centres urbains) et à la hausse des prix agricoles. Le « retour à la terre » est fortement exprimé par les candidats à l'installation notamment par des petits-fils d'agriculteurs.

Après une expérience professionnelle et une période de réflexion sur leur projet d'installation, ces candidats s'engagent dans le parcours installation.

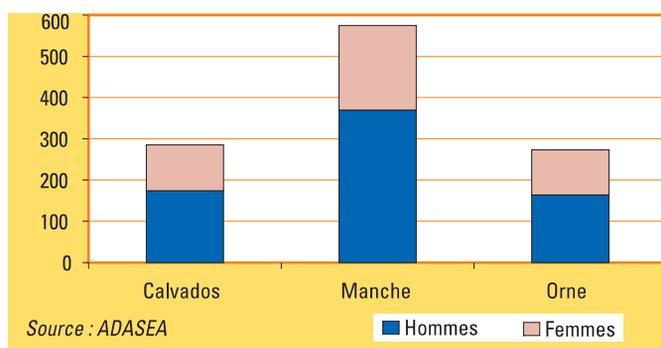
La transmission d'une exploitation est une étape très délicate. Non seulement, reprendre une entreprise coûte de plus en plus cher, mais la réglementation s'accroît et les montages juridiques sont de plus en plus complexes. De plus, l'offre d'exploitation est inadaptée à

le chiffre

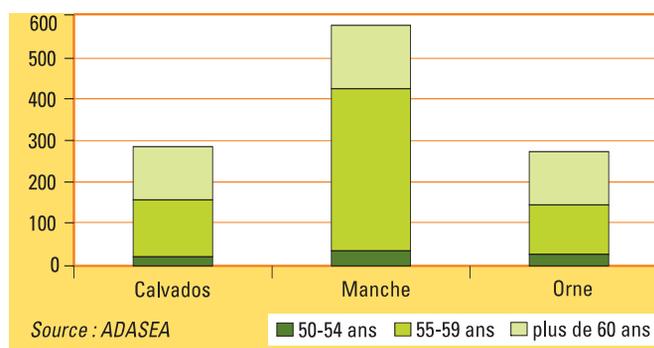
441 projets d'installation de jeunes agriculteurs en 2007

Le nombre d'installations baisse régulièrement depuis de nombreuses années. Sur les 658 installations aidées en 1997 par l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ADASEA), il n'en reste plus que 376 en 2006. Les jeunes sont confrontés à un manque d'exploitations disponibles pour l'installation et à une concurrence très vive sur le foncier agricole. La réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) encourage en effet davantage l'agrandissement des exploitations. Par ailleurs, s'installer nécessite des investissements lourds tant pour la reprise du patrimoine foncier et du bâti que pour mettre l'exploitation

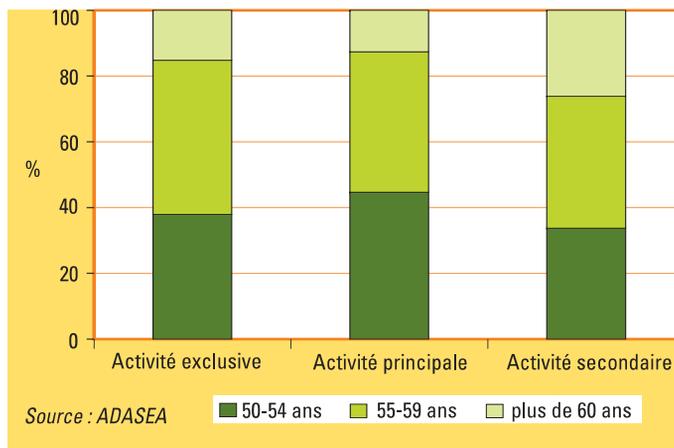
CESSATION D'ACTIVITÉ PAR SEXE EN 2006



CESSATION D'ACTIVITÉ PAR TRANCHE D'ÂGE EN 2006



CHEFS D'EXPLOITATION PAR RÉGIME D'ACTIVITÉ ET TRANCHE D'ÂGE EN 2006



la demande. Le système d'exploitation ne correspond pas aux souhaits du repreneur.

Les jeunes qui s'installent avec des aides ont en moyenne 27 ans. Pour les trois quarts d'entre eux, ce sont des hommes issus essentiellement du milieu agricole. Les installations sont majoritairement des exploitations laitières (70 %) bien que la demande soit plus diversifiée. Le niveau de formation des jeunes agriculteurs continue à s'élever conformément à la volonté de la profession agricole.

Jérôme DANIEL
ADASEA

LES DISPOSITIFS D'AIDES DES ADASEA

Le Répertoire Départ Installation (RDI)

Cet outil d'accompagnement à la transmission a pour mission de :

- * Apporter de l'information aux agriculteurs sur les démarches d'installation et de transmission ;
- * Faciliter les démarches de transmission notamment les dispositifs d'aides directes ;
- * Mettre en relation des cédants sans successeur qui recherchent un remplaçant ou un associé ;
- * Favoriser l'accueil de candidats à l'installation en milieu rural.

L'activité soutenue du RDI compte 209 exploitations inscrites pour 597 candidats à l'installation et 52 installations RDI effectives en 2006 pour la grande majorité en production laitière.

Le répertoire concourt, en Normandie, à la concrétisation de projets d'installation en particulier hors cadre familial. Il représente 20 % des installations aidées.

Le Point Info Transmission (PIT)

Tenu par un conseiller de l'ADASEA, il est le guichet unique pour informer les agriculteurs sur les démarches à effectuer. Il facilite le parcours à la cessation d'activité. Les compétences du PIT sont multiples :

- * Informer les futurs cédants sur toutes les procédures ;
- * Orienter les agriculteurs vers des personnes ressources ou vers des dispositifs appropriés ;
- * Accompagner les cédants dans la transmission d'exploitation ;
- * Rechercher un successeur, le cas échéant, via le RDI.

Les aides d'Etat

L'Etat assure le financement d'aides directes aux agriculteurs cédants à un jeune, hors cadre familial. Les ADASEA sont missionnées pour l'information, l'instruction des dossiers individuels et l'animation des actions. Les crédits sont alloués à quatre types d'aides : prime à l'orientation des terres, prime à l'inscription précoce au RDI, prime à la libération des bâtiments d'habitation et d'exploitation, prise en charge partielle de l'audit.

Les audits d'exploitations

Cet outil permet d'aider les cédants dans leur réflexion concernant la transmission de leur exploitation. Il permet d'évaluer la possibilité de reprise d'une exploitation agricole. Sa réalisation répond à plusieurs objectifs :

- * Aider à l'analyse technico-économique de l'exploitation à transmettre afin de faciliter la recherche de candidats à l'installation ;
- * Informer les cédants sur la réglementation, les démarches administratives et les aides financières existantes ;

* Accompagner le cédant dans la réflexion de son projet de transmission.

La procédure AGRIDIF

Elle concerne les agriculteurs en difficulté (AGRIDIF) quel que soit leur âge. Elle comprend un suivi et un accompagnement de l'agriculteur qui aboutit soit à un accompagnement pour permettre la poursuite d'activité, soit à une cessation d'activité via la préretraite ou la reconversion professionnelle.

Parmi les bénéficiaires de plus de 50 ans, ce sont surtout les 50 - 55 ans qui sont les plus concernés. Leurs difficultés sont multiples : elles sont d'ordre technique, économique, financier, médical ou social.

La tranche d'âge des 50/55 ans est la plus difficile à gérer car elle n'est pas bénéficiaire du dispositif de préretraite. De plus, à cet âge, il est difficile de mettre en œuvre un plan de redressement avec un échéancier sur 15 ans pour redresser l'exploitation. Enfin, reprendre une formation à plus de 50 ans peut se révéler délicat. Cependant quelques dispositifs sont mis en place pour les aider.

L'Aide à la Réinsertion Professionnelle (l'ARP)

Ce dispositif permet à un exploitant de bénéficier d'un accompagnement et d'une aide financière pour se reconverter et vise exclusivement les 50-55 ans. En 2006, les ADASEA de Basse-Normandie ont traité 38 dossiers. Les bénéficiaires se sont réorientés essentiellement vers l'occupation immédiate d'un emploi (transport, restauration, agriculture, mécanique). Seuls 12% des bénéficiaires s'orientent vers une formation.

La préretraite

Mesure ouverte aux exploitants de plus de 55 ans en difficulté ou ayant des problèmes de santé. Elle leur permet de cesser leur activité de façon anticipée et de percevoir une allocation de 55 jusqu'à 60 ans, qui s'élève à 5 500 euros par an en 2005. Il s'agit d'un dispositif très limité comme l'ARP en raison du faible montant des enveloppes accordés par département. A titre d'exemple, les ADASEA de Basse-Normandie gèrent plus d'une trentaine de dossiers.

Les conditions d'attribution de la préretraite sont en cours de modification. L'âge d'éligibilité serait repoussé à 57 ans, les conditions d'éligibilité pourraient être ouvertes à des considérations environnementales de l'exploitation et le montant de l'aide serait revu à la hausse.